

ELECTIONS MUNICIPALES DES 23 ET 30 MARS 2014

SAINT-NOM-LA-BRETECHE



« REUNIR POUR REUSSIR »

Liste citoyenne conduite par Jean-Marie CHAZAL

PENDANT COMBIEN DE TEMPS CE COIN VA-T-IL ENCORE NOUS SOURIRE ?

Nous vous avons déjà indiqué que notre première priorité, le fil rouge de notre prochaine mandature, était la communication, c'est-à-dire la véritable condition d'une authentique transparence.

Notre deuxième et aussi urgente priorité est le retour à une équation d'urbanisme conforme à la volonté des habitants, c'est-à-dire concrètement **METTRE IMMEDIATEMENT EN CHANTIER LA REVISION (ou simplement LA MODIFICATION) du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)** pour empêcher l'irréparable, la banalisation de notre lieu de vie jusqu'à présent exceptionnel.

Pour faire court, nous REFUSONS le changement programmé de la physionomie de notre commune.

Nous REFUSONS de passer du statut de village à celui de ville.

Nous REFUSONS les dispositions contraires à l'esprit et à la beauté du village.

MAIS AVANT TOUT, IL FAUT SAVOIR DE QUOI ON PARLE :

Quand, à notre initiative, le P.L.U. sera proposé à la révision (ou à la modification), nous vous présenterons ce que le Maire sortant nous a refusé, c'est-à-dire un **TABLEAU COMPARATIF CHIFFRE ET DETAILLE** de l'ancien et du nouveau P.L.U. : ce qui existe et ce que nous souhaitons, (accompagné d'une explication argumentée et pédagogique des enjeux). Ce sera là, pour la population, une authentique approche afin d'apprécier objectivement les évolutions.

CE QU'EST UN PLAN LOCAL D'URBANISME

Le P.L.U. est un document essentiel car il permet de changer en proportions parfois considérables les environnements et la singularité d'une commune. C'est l'acte le plus important d'une municipalité, l'empreinte d'une équipe au pouvoir.

Jean-Marie Chazal a voté le P.L.U. de 2007 car celui-là correspondait aux vœux des habitants.

Avec le P.L.U. du Maire sortant, adopté en quasi catimini en 2012, tout a été bouleversé, à commencer par l'évolution complexe des qualifications de zonage.

Aujourd'hui on nous parle de « ruralité contemporaine alliant patrimoine et modernité ». La formule est jolie mais quand on regarde le P.L.U. sortant, ce n'est qu'une formule de marketing.

Les observations d'inquiétude portées sur le P.L.U. du Maire sortant (1) ont eu au moins le mérite de mettre encore plus en avant les caractéristiques exceptionnelles - maintenant menacées - de notre commune, se résumant en la spécificité d'une entité et d'une qualité de vie particulières.

Si nous savons donc bien que nous sommes privilégiés, nous savons aussi que nous vivons dans un équilibre fragile en frontière francilienne des pôles d'activités et d'hébergement. Ne rompons pas cet équilibre !

(1) *rappelons que lors de l'enquête publique le nouveau P.L.U. a recueilli 3 avis positifs contre ... 419 avis négatifs ! Quant aux remarques du commissaire-enquêteur, jugez-en : « spoliation flagrante », « incompréhensible », « très dommage », « dangereux », « sans intérêt », « très pénalisant » !!*

LES PILIERS DU PLAN LOCAL D'URBANISME A VENIR

1. Auparavant les choses étaient simples et claires :

Les coefficients d'occupation des sols (COS) étaient une imparable protection. Bien sûr il s'agissait de règles strictes, mais au moins celles-là n'étaient l'objet d'aucune appréciation subjective, ce qui n'est plus le cas actuellement (le Maire sortant parle « d'esprit de la loi, d'urbanisme de projet et non de règlement » et ose ajouter « ce n'est pas parce qu'il y a un potentiel de constructibilité qu'il va y avoir de nouveaux logements »).

Donc, nous retrouverons la simplicité de la réglementation des zones, ce qui fermera la porte aux futurs recours engendrés par cette anarchie.

Les « secteurs anciens » de la commune récupéreront un C.O.S. modéré (à définir) et une superficie minimale nécessaire à la constructibilité. La sur-densification prévue par l'actuel P.L.U. sera fortement nuancée.

Ces dispositions ne feront d'ailleurs que reprendre les conclusions de l'officiel PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES inspirant les P.L.U.

2. Nous reviendrons à l'intégralité des droits à construire, supprimés par les fameux « Espaces Paysagers Protégés ». Le commissaire-enquêteur a parlé d'une « spoliation flagrante » et indiqué que « si un terrain était auparavant constructible il n'y a aucune raison pour que cela change ».
3. Si le permis de construire du Super U est annulé, la zone retournera à sa destination première, c'est-à-dire une zone bien identifiée de développement économique.
4. L'alignement obligatoire en bordure de voie de circulation sera abandonné.
5. Retour à la précédente hauteur de faîtage.

6. « Une maison appartient à son propriétaire, mais sa façade est à tout le monde » (Victor Hugo).

Le P.L.U. du Maire sortant fait table rase des contraintes architecturales, de l'aménagement des styles, notamment de la palette des couleurs. Cette anarchie institutionnalisée participera à la disparition de l'un des éléments consubstantiels de notre village. Nous reviendrons à la réglementation précédente empêchant des « fantaisies esthétiques ».

Bien sûr, nous ne serons pas statiques et nous ne nous voilerons pas la face : les évolutions sont légitimes (Grenelle 2) sinon nécessaires, mais notre souci impératif est la préservation de notre héritage génétique, c'est-à-dire le caractère rural de Saint-Nom-la-Bretèche.

- Ces propositions vont permettre de revenir à un profil personnalisé qui avait le bonheur de satisfaire tout le monde, étant le fruit de discussions et de concertation.
- Nous devons à nos concitoyens de préserver notre identité et notre environnement de qualité.
- **Nous nous engageons à mettre en place, dès notre élection, le retour à une ergonomie de vie que beaucoup de communes nous envient. La croissance immobilière sera contenue dans le périmètre défini par l'harmonie, la convivialité, la solidarité et tous les paramètres de sauvegarde de notre environnement.**

Pour que Saint-Nom-la-Bretèche ne se banalise pas en devenant une petite ville de banlieue, cette révision ou modification du P.L.U. s'impose.

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS

cecoinquinoussourit@gmail.com

Jean-Marie Chazal : 06 60 92 55 19

62, Route de Saint-Germain

78860 – SAINT-NOM-LA-BRETECHE

jmariechazal@yahoo.fr

Ouverture de notre site fin janvier

POUR ... QUOI SONT - ILS ELUS ?

Lorsqu'un problème se pose, il faut avant tout se poser la bonne question.

Pourquoi sont-ils élus ceux qui nous gouvernent et que nous avons mis démocratiquement au pouvoir ?

Parce qu'ils sont beaux, intelligents, compétents, beaux parleurs ? En fait, cette question ne m'intéresse pas du tout. La vraie question, à mon sens, celle à laquelle nous devrions sans cesse nous référer, est celle du **pour...quoi**. Dans quel but ? Pour réaliser quel projet ? Qu'est-ce que nous attendons d'eux lorsque nous leur donnons du pouvoir ?

J'ai envie de vous dire ce dont j'ai envie.

J'ai envie que **les élus** soient à mon écoute quand j'ai des problèmes auxquels **ils** peuvent remédier. J'ai envie qu'**ils** prennent en considération mes idées ou mes appels au secours, qu'**ils** me parlent avec attention et respect, qu'**ils** se sentent du fond du cœur au service de la communauté dont je fais partie, qu'**ils** se sentent même investis d'une mission visant le bien de tous et de chacun, qu'**ils** ne se prennent pas la grosse tête sous prétexte qu'**ils** occupent la place qu'avec confiance nous leur avons donnée.

J'aimerais qu'**ils** considèrent **le pouvoir** dont nous les avons investis comme un simple moyen de nous rendre service. Car il ne suffit pas de détenir **un pouvoir** ; il faut savoir s'en servir, être efficace dans l'action. Je n'aime pas ceux qui jouissent **du pouvoir** pour leur propre gloire et qui restent là, les mains dans les poches à jouer de leur importance illusoire.

Le pouvoir auquel je crois ne se convoite pas : il doit vous être confié par ceux qui ont reconnu en vous de bonnes qualités. **Le pouvoir** ne vous glorifie pas : il doit vous rendre humble, car en temps qu'individu vous n'en serez jamais digne. **Le pouvoir** ne devrait jamais devenir un moyen de domination. A la limite, ceux qui l'ont, devraient se sentir accablés car ils devraient avoir conscience qu'ils ont fort à faire pour ne pas décevoir.

Les effets pervers du pouvoir commencent avec cette erreur, ou plutôt cet aveuglement, qui consiste à croire que le pouvoir est bon en soi parce qu'il satisfait l'un des désirs fondamentaux de l'être humain : le désir de dominer et de se sentir supérieur. La démocratie aurait dû vouloir éviter ce piège, car la volonté de puissance, dans une communauté, n'apporte que malheur et désagrément à celui qui l'exerce.

Les bons rapports humains devraient être au cœur de toute société humaine. Dans ma philosophie, un ministre ne vaut guère mieux qu'un ouvrier. Et si les deux sont au service de la communauté, c'est aussi celui qui peut le plus, qui a le plus de charges et de devoirs. Aussi, est-ce de notre rôle citoyen de toujours veiller à l'usage que font nos élus des moyens d'agir que nous leur avons offerts.

N'oublions jamais qu'ils sont là pour nous servir. C'est précisément de cela que nous leur en savons gré.

Monique Dufaÿs, née à Saint-Nom-la-Bretèche
Professeuse de philosophie retraitée
Candidate de « **Réunir pour réussir** »